

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-deux février, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

**Présents** : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

**Adjoint**s au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux** : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

**Absents représentés** : Pouvoir de GAVARD-PERRET Alexandre à MILESI Gérard ; de GERNAIS Benjamin à Pochat-Baron Pascal, de GOY Francis à GOY Corinne, de MOENNE Monique à BOCHATON Maryse ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia

**Absents excusés** : CENCI Antoine ; PAGNOD Pascale ; VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Monsieur Gérard MILESI est élu secrétaire de séance.

|                                    |
|------------------------------------|
| Nombre de membres en exercice : 26 |
| Présents : 18                      |
| Représentés : 5                    |
| Votants : 23                       |

*Délibération n° D2024\_004 – FINANCES*

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Williams France Auvergne Rhône-Alpes**

La commune a été sollicitée pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Williams France Auvergne Rhône-Alpes.

En effet, l'association organise en juin 2024, en partenariat avec la fédération Williams France et le Hôpitaux universitaires de Genève, le colloque international du syndrome de Williams, afin de présenter les travaux de recherche et de partager les avancées sur ce syndrome.

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Williams France Auvergne Rhône-Alpes
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.

|                             |            |             |
|-----------------------------|------------|-------------|
| VOTE                        | POUR       | 22          |
|                             | CONTRE     | 0           |
|                             | ABSTENTION | 1 (L.SECCO) |
| <b>Adopté à la majorité</b> |            |             |

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme

Le Maire,  
Pascal Pochat-Baron

Le secrétaire de séance  
Gérard MILESI

Certifié exécutoire  
Télétransmission sous-préfecture le 04/03/24  
Publication en ligne le 05/03/24  
Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services  
Pascale CHAPUIS